

La fin de 3^{ème} est un palier d'orientation, ce qui signifie que vous avez à formuler des choix d'orientation pour une poursuite d'études. Au cours du parcours collège, et notamment en 3^{ème}, vous élaborez vos choix en fonction des goûts et intérêts de votre enfant. Les temps de dialogue avec l'établissement sont très importants. Il s'agit du processus d'orientation.

Dès la fin du 2^{ème} trimestre et au 3^{ème} trimestre, l'établissement vous demande de formuler des vœux. Une décision d'orientation sera arrêtée puis diverses étapes administratives amèneront fin juin à l'affectation officielle des élèves. Les procédures d'affectation constituent cette partie administrative.

Vous pouvez compter sur l'ensemble des personnels pour vous accompagner dans ces démarches.

Marie-Christine HÉBRARD, Inspectrice d'académie, DASEN de la Charente

Orientation et affectation en voie générale et technologique

Le nouveau lycée

- ✓ Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
- ✓ Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

2nde générale et technologique : consolider les apprentissages fondamentaux

- des parcours personnalisés
- des programmes approfondis
- des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation

Cycle terminal de la voie générale

Les enseignements de spécialité sont choisis en 2nde dans la perspective d'un parcours en voie générale vers la classe de 1^{ère} (3 enseignements de spécialité) et de terminale (2 enseignements parmi les trois initiaux).

En classe de 2nde, le choix de ces enseignements vise à identifier les spécialités dans lesquelles les aptitudes et l'intérêt des élèves garantiront la motivation nécessaire à leur réussite dans la suite de leur parcours au lycée, ainsi que la préparation à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements.

Cycle terminal de la voie technologique

L'organisation en séries est maintenue.

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série sciences et technologies :

- management et de la gestion (STMG)
- design et des arts appliqués (STD2A)
- industrie et du développement durable (STI2D)
- laboratoire (STL)
- santé et du social ST2S
- hôtellerie et de la restauration (STHR)
- agronomie et du vivant (STAV)
- bac technique de la musique et de la danse (TMD)

Pour plus de détails :

<https://eduscol.education.fr/cid46476/presentation.html>

Souplesse réorientation

En cas de souhait de réorientation vers la voie professionnelle, des passerelles sont possibles directement vers une classe de 1^{ère} ou en effectuant l'ensemble du cycle de 3 ans.



<https://eduscol.education.fr/pid23131/orientation.html> <http://www.secondes-premieres2020-2021.fr/>

<https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-bac-2021.html> <http://quandjepasselebac.education.fr/>

L'ORIENTATION

L'AFFECTION

En fin de 3^{ème} vous avez à formuler des vœux définitifs pour l'entrée en 2nde GT.

Pour le cas où vous demanderiez un autre établissement que votre lycée de secteur, vous devez impérativement faire une demande de dérogation.

Ces demandes sont satisfaites dans la limite de la capacité d'accueil des établissements.

Les élèves de secteur étant prioritaires, ces demandes ne peuvent être satisfaites que dans la limite des places restant vacantes.

Il y a une priorité dans la prise en compte des motifs de dérogation.

Pour plus de détails : <http://www.ac-poitiers.fr/cid103109/apres-la-3e.html>

Particularités pour l'entrée dans certaines classes de 2nde GT (sans besoin de dérogation).

- La 2nde avec l'enseignement optionnel Création Culture - Design au lycée Ch. Coulomb - Angoulême n'est pas sectorisée.
- La 2nde BACHIBAC du Lycée M. de Valois - Angoulême est à recrutement sur dossier.
- Les sections sportives scolaires sont à recrutement spécifique.

Pour toute précision sur les procédures adressez-vous à votre établissement actuel.

Orientation et affectation en voie professionnelle

L'ORIENTATION

Évolution de la voie professionnelle

- des parcours personnalisés
- des programmes approfondis
- des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation

Les diplômes post 3ème

Cycle Bac professionnel (3 ans)

- Une 2nde professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif (*toutes les 2ndes pro ne sont pas en familles de métiers*). Le choix précis de Bac s'effectue en fin de 2nde Pro pour les familles de métiers.
- Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs.
- En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir.
- Réalisation d'un chef d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel.

Cycle CAP (2 ans)

- Le cycle CAP s'effectue majoritairement en 2 ans.
- Pour certaines situations il peut s'effectuer en 1 an ou 3 ans.
- Ce diplôme prépare prioritairement à l'entrée dans l'emploi.
- Des poursuites d'études sont possibles (1^{ère} professionnelle, Brevet Professionnel, Mention Complémentaire).

<https://www.education.gouv.fr/la-voie-professionnelle-au-lycee-12101>

L'AFECTATION

Préparer son diplôme sous statut scolaire ou par apprentissage

Sous statut scolaire

Formation en Lycée Professionnel (LP)

En fin de 3^{ème} vous effectuez des vœux précis, pour une ou des formations dans un ou des LP.

En fonction de vos résultats scolaires vous serez affecté sur l'un de vos choix.

En cas de non affectation, vous serez sur liste supplémentaire ou refusé selon le nombre de places disponibles et aurez la possibilité de formuler de nouveaux vœux.

Certains lycées professionnels ont le label "Lycée des Métiers"

A souligner, en cours de cycle vous pouvez changer de statut (ex : effectuer la 2nde Pro sous statut scolaire, et faire la 1^{ère} et terminale par apprentissage).

Quel que soit votre choix, le diplôme et les examens sont identiques.

Par un contrat d'apprentissage

Formation en LP ou en CFA.

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail.

Pour entrer en formation par apprentissage vous devez avoir trouvé un employeur et signer un contrat. (attention aux conditions d'âges)

Vous pouvez à la fois faire une recherche d'apprentissage et demander une entrée en formation sous statut scolaire afin de vous donner toutes les chances d'obtenir une entrée en formation.

IMPORTANT : La gestion des places en internat est du ressort de chaque LEGT ou LP. Elle ne dépend pas de l'affectation.

Télé Services

vous avez la possibilité de procéder aux démarches administratives en ligne

Février / Juin

ORIENTATION

Pour vos demandes de voie d'orientation (générale et technologique, voie professionnelle)

Mai / Juin

AFECTATION

Pour vos vœux définitifs (établissements et enseignements souhaités)

Fin Juin

INSCRIPTION

Pour votre inscription en lycée (dès réception des résultats de l'affectation)

IMPORTANT

Toutes les démarches administratives doivent impérativement passer par votre établissement actuel.